

Cession de fonds de commerce et cession de titres : comment assister vos clients dans la transmission de leur entreprise en limitant les risques de contentieux post cession ?

Vendredi 18 octobre 2024
de 14h à 17h en visioconférence

eurojuris.fr

Animé par :

Corinne PILLET

Avocat à Paris
Cabinet IFL Avocats
Docteur en droit

Horaires :

14h – 17h
Soit 3 heures de formation en
visioconférence

Mode de suivi :

Cette formation sera proposée
uniquement en visioconférence

Spécialités / compétences :

Droit des sociétés, droit commercial

Public visé

Avocats, juristes

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financeurs. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 13 juin au 31
octobre 2024- Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : Au terme de cette formation le participant saura assister ses clients dans la transmission de leur entreprise.

Programme pédagogique de la journée :

I- Les opérations de transmission d'entreprise

1.1 La cession du fonds de commerce de l'entreprise :

- Les traits distinctifs de la cession du fonds de commerce et les spécificités de l'acte de cession de fonds de commerce
- Les points de vigilance sur le plan comptable
- Les conséquences fiscales de la cession du fonds de commerce pour les Parties

1.2 La cession des titres de l'entreprise :

- La problématique de la cession de titres et les spécificités de la rédaction des actes de cession de titres (LOI, Promesse synallagmatique, protocole de cession et convention de garantie d'actif et de passif)
- Les points de vigilance sur le point comptable
- Les conséquences fiscales de la cession de titres pour les Parties

II- Le contentieux de la transmission d'entreprise

2.1 Le contentieux de la cession du fonds de commerce

- Les moyens de droit
- Les demandes recevables au regard de la jurisprudence
- L'indemnisation des préjudices

2.2 Le contentieux de la cession de titres

- Les moyens de droit
- Les demandes recevables au regard de la jurisprudence
- L'indemnisation des préjudices

Conclusions et réponses aux questions des auditeurs.

Cession de fonds de commerce et cession de titres : comment assister vos clients dans la transmission de leur entreprise en limitant les risques de contentieux post cession ?

Vendredi 18 octobre 2024
de 14h à 17h en visioconférence

eurojuris.fr

Animé par :

Corinne PILLET

Avocat à Paris
Cabinet IFL Avocats
Docteur en droit

Horaires :

14h – 17h
Soit 3 heures de formation en visioconférence

Mode de suivi :

Cette formation sera proposée uniquement en visioconférence

Spécialités / compétences :

Droit des sociétés, droit commercial

Public visé

Avocats, juristes

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 13 juin au 31 octobre 2024 – Version 1

Déroulé horaire de l'après-midi :

- 13h45 – 14h : Accueil des participants et vérifications techniques
- 14h-15h : La cession du fonds de commerce de l'entreprise et la cession des titres
- 15h-16h : Le contentieux de la cession du fonds de commerce
- 16h-16h45 : Le contentieux de la cession des titres
- 16h45-17h : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Suivi en visioconférence

Cette formation se tiendra uniquement en visioconférence. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 228€ TTC soit 190€ HT
- Je souhaite participer au séminaire au tarif non Membre d'Eurojuris en visioconférence : 516€ TTC soit 430€ HT

Nom : Prénom :
Cabinet - Société : Profession :
N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>.

Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation, sinon la documentation sera adressée par courriel uniquement.

Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.